

Programme Syngenta 2020 pour les terrains de golf

Dates du programme : 17 août 2020 au 30 septembre 2020



PROGRAMME D'ACHAT DE PROTECTION CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

1 INSTRATA®

PROTECTION ÉPROUVÉE CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

ACHETEZ 1 À 5
CAISSES



ET RECEVEZ
UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ

75 \$
PAR CAISSE¹

ACHETEZ 6 +
CAISSES



ET RECEVEZ
UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ

150 \$
PAR CAISSE¹

DE PLUS, POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE, GAGNEZ
100 \$ À VALOIR SUR VOTRE
BON D'ÉCHANGE PRINTANIER 2021

2 INSTRATA ET INSTRATA II

NOUVELLE GÉNÉRATION DE PRODUITS DE PROTECTION
CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

ACHETEZ 1
CAISSES



ET RECEVEZ
UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ

300 \$
PAR CAISSE¹

ACHETEZ 2+
CAISSES



ET RECEVEZ
UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ

300 \$
PAR CAISSE¹

DE PLUS, POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE, GAGNEZ
500 \$ À VALOIR SUR VOTRE
BON D'ÉCHANGE PRINTANIER 2021

**ACHETEZ 1 CAISSE D'INSTRATA II ET
1 CAISSE D'INSTRATA**

OU TOUTE COMBINAISON DES DEUX PRODUITS



ET RECEVEZ
UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ

300 \$
PAR CAISSE
D'INSTRATA II¹

75 \$
PAR CAISSE
D'INSTRATA
(JUSQU'À 5 CAISSES)¹

DE PLUS, POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE, GAGNEZ
500 \$ À VALOIR SUR VOTRE
BON D'ÉCHANGE PRINTANIER 2021

* Si 6 caisses ou plus d'Instrata sont achetées, recevez un escompte instantané de 150 \$ sur votre facture et, pour chaque caisse d'Instrata achetée, gagnez 100 \$ supplémentaires à valoir sur votre bon d'échange printanier 2021.

syngenta®

3 POSTERITY®

PROTECTION MULTIPLE POUR
UN DÉPART PROPRE

Pour plus d'information,
communiquez avec votre
spécialiste du gazon
Syngenta ou visitez
Greencast.ca.

NOUVELLE OFFRE!

ACHETEZ 1
CAISSE



ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ

1000 \$
PAR CAISSE¹

Centre d'interaction
avec la clientèle :
1-87-SYNGENTA
(1-877-964-3682).

MODALITÉS :

RACHAT DES BONS D'ÉCHANGE PRINTANIER 2021

- Le bon d'échange sera établi au nom du terrain de golf et délivré avant le 11 avril 2021.
- Tous les produits Syngenta sont admissibles.
- Les bons d'échange seront acceptés et rachetés instantanément et au complet au moment de l'achat chez un détaillant Syngenta.
- Le bon d'échange expire le 1er juin 2021.
- Le bon d'échange n'a pas de valeur en espèces et n'est pas transférable.
- Les bons d'échange endommagés, modifiés ou photocopiés ne seront pas acceptés.
- Les bons d'échange échus ne seront pas acceptés.
- Une fiche de suivi du rachat des bons d'échange sera remise au détaillant, qui devra la soumettre à Syngenta le 12 juin 2021 au plus tard.
- Syngenta se réserve le droit de vérifier tout élément ou aspect relatifs à ce programme et de modifier le programme en tout temps.

MODALITÉS :

PROGRAMME D'ACHAT DE PROTECTION CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

- Programme pour les terrains de golf.
- Les achats doivent être effectués entre le 10 août 2020 et le 30 septembre 2020.
- Les terrains de golf ClubLink® sont exclus de ce programme.
- Les produits admissibles doivent être achetés auprès d'un détaillant Syngenta.
- Une fiche de suivi du programme sera remise au détaillant, qui devra la soumettre à Syngenta le 2 octobre 2020 au plus tard.
- Aucune limite par client.
- Syngenta se réserve le droit de vérifier tout élément ou aspect relatifs à ce programme et de modifier le programme en tout temps.

¹ Escompte instantané déduit de la facture.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. GreenCast®, Instrata®, Posterity®, le symbole de l'alliance et le logotype Syngenta sont des marques de commerce d'une société du groupe Syngenta. Les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs. © 2020 Syngenta.

syngenta®